



# Le terme « recyclage » dans le sens de l'économie circulaire pour les emballages plastiques

Juli 2019

Le terme « recyclage » possède diverses définitions et interprétations, actuellement très influencées dans le contexte de la collecte et de la valorisation des plastiques issus des ménages, principalement les emballages plastiques. La population est déstabilisée et les informations et mesures de communication des acteurs du marché les plus divers sont parfois contradictoires.

Sur la base des [recommandations de l'OFEV, du CD et de l'OIC](#) (Office fédéral de l'environnement, Cercle Déchets, Organisation Infrastructures communales) du 14 novembre 2017 pour la collecte des déchets plastiques issus des ménages et des objectifs de l'*Alliance Design for Recycling Plastics*, le terme « recyclage » peut être défini de la manière suivante :

## Le recyclage signifie une valorisation énergétique de qualité :

Un système de collecte doit être organisé de manière à garantir un taux de recyclage énergétique élevé. L'objectif est de valoriser au moins 70 % des matières collectées. Une valorisation de moins bonne qualité (downcycling) n'est pas une solution envisagée.

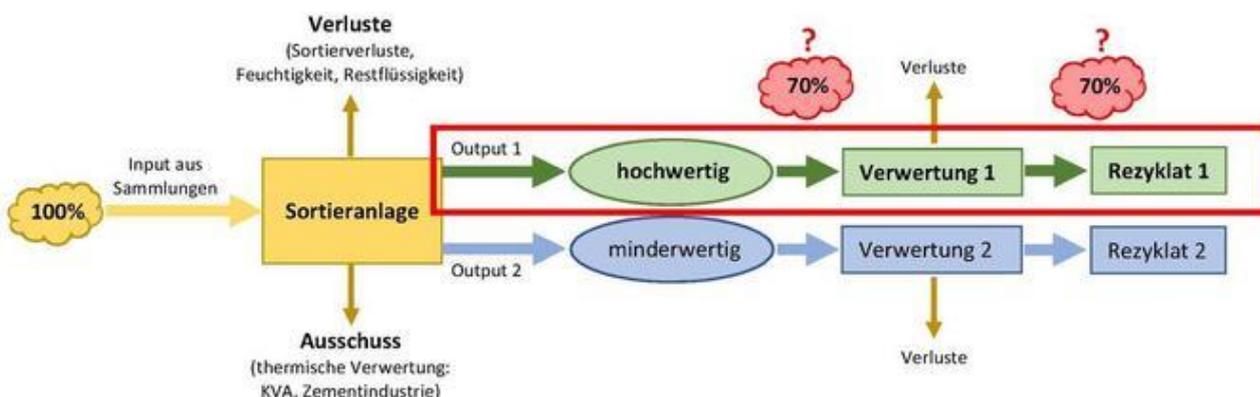
## À quel point de la chaîne du processus et comment calculer correctement le taux de valorisation ou de recyclage ?

Dans le cadre d'un mandat, il est étudié si l'affirmation suivante peut être appliquée de manière générale :

*Le taux de valorisation de 70 % se réfère à la quantité de matériel qui arrive depuis les collectes à l'installation de tri (100 %) et exprime la quantité de recyclat de qualité qui est ensuite réintroduit dans le marché secondaire, donc le circuit.*

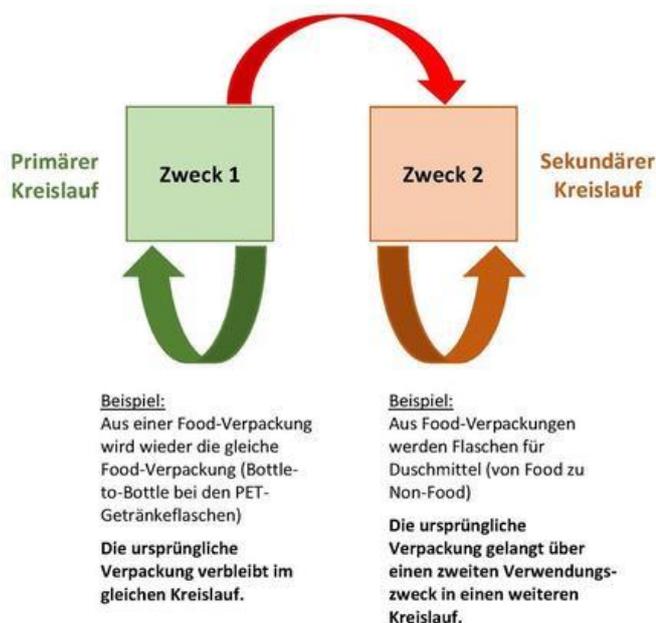
## Le recyclage consiste à remplacer des matériaux neufs, c'est-à-dire des matières premières primaires par des recyclats (matières premières secondaires) :

Les matériaux de recyclage issus des collectes (recyclats) doivent devenir concurrentiels et de bonne qualité. Ils remplacent les matériaux primaires ou neufs du même type, le plastique recyclé remplace le plastique neuf. La qualité des recyclats plastiques doit être suffisamment élevée pour que les produits fabriqués puissent être introduits et maintenus dans un circuit (recyclabilité). Il peut s'agir d'un circuit primaire ou secondaire.





Le matériau doit pouvoir être maintenu dans un circuit primaire ou secondaire. Si les conditions nécessaires sont remplies, il est possible d'en tirer un recyclat judicieux d'un point de vue écologique et intéressant au niveau économique de qualité, puis mis à disposition du marché.



### Conditions pour fermer les deux circuits :

- La recyclabilité est donnée > « Design4Recycling »
- Un système de collecte adapté est disponible
- Le matériau primaire ou neuf est entièrement remplacé.
- Il existe un marché secondaire correspondant.

### L'économie circulaire aspire à une recyclabilité élevée des emballages plastiques :

Les emballages plastiques doivent être fabriqués de telle manière qu'ils puissent être collectés dans un système simple et uniformisé et valorisés (recyclage). Les nouveaux emballages élaborés à partir de recyclats doivent eux aussi être recyclables, c'est-à-dire valorisables (circuit primaire ou secondaire). Une qualité élevée est essentielle, tant en ce qui concerne le système de collecte que les recyclats récupérés.

**L'Alliance Design for Recycling Plastics s'engage pour que les termes « recyclage », « qualité » et « recyclabilité » soient uniformément définis et utilisés de manière standardisée. Les développements au niveau international sont observés et pris en compte.**